

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

du 30 Octobre 2000  
Décret n° 2000-277/MFPRAPF/DGFP/DPME-SR  
Portant intégration, nomination, titularisation, à titre  
exceptionnel et versement de certains candidats dans les  
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :  
monsieur LOUNANA, David.

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 1326/MESSRS/CAB/DGES/DPAA/SP du 20 septembre 1990 portant affectation des intéressés en qualité de volontaire de l'éducation ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRET E :



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement dans les lycées (CAPEL), obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur certifié des lycées de 1<sup>er</sup> échelon stagiaire, indice 830, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 830, ACC= 1 an, et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de Titularisation	Option du diplôme
1	LOUNANA, David, né le 17 mai 1966 à Kinkembo (Mindouli) <i>SA</i>	30 octobre 1990	30 octobre 1991	Histoire-Géographie
2	MAHOUNOU, Issacar Elie, né le 16 mars 1965 Brazzaville <i>SA</i>	17 novembre 1990	17 novembre 1991	Histoire-Géographie
3	MANTINOU, Jean Albert / Fortuné, né le 08 avril 1957 à Brazzaville <i>SA</i>	18 décembre 1990	18 décembre 1991	Anglais
4	NGOMA, Dominique, né le 15 janvier 1957 à Vindza <i>SA</i>	18 décembre 1990	18 décembre 1991	Anglais
5	MOKONO, Adolphe Gilbert, né le 13 février 1962 à Brazzaville <i>SA</i>	16 novembre 1990	16 novembre 1991	Français
6	MASSAMBA, Joseph Célestin, né le 07 septembre 1956 à Brazzaville <i>SA</i>	19 novembre 1990	19 novembre 1991	Français
7	MALANDA, Corentine, née le 10 juillet 1957 à Brazzaville <i>SA</i>	30 octobre 1990	30 octobre 1991	Français
8	MAYOUMA OUMBA, Nellie Chantale, née le 06 janvier 1964 à Brazzaville <i>SA</i>	01 octobre 1990	01 octobre 1991	Français
9	OUANDE, Raymond, né le 30 novembre 1960 à N'boma <i>SA</i>	14 novembre 1990	14 novembre 1991	Philosophie
10	AMPA, Norbert, né le 12 février 1963 à Etoro <i>SA</i>	12 novembre 1990	12 novembre 1991	Philosophie
11	NGANTCHOUINI, Alima, né le 06 mars 1963 à Brazzaville <i>SA</i>	02 octobre 1990	02 octobre 1991	Philosophie

12	MIHINDOU Jean Louis, né le 14 mars 1961 à Pointe-noire	20 novembre 1990	20 novembre 1991	Philosophie
13	MPASSI Simon César, né le 19 juillet 1962 à Mouyondzi-poste	19 novembre 1990	19 novembre 1991	Philosophie
14	MOUSSA Emmanuel, né le 03 avril 1957 à Makoua	01 octobre 1990	01 octobre 1991	Philosophie
15	NDOUNIA-AMEN Krishna, né le 25 décembre 1965 à Akana	05 octobre 1990	05 octobre 1991	Philosophie
16	MBELE Antoine, né le 23 février 1964 à Ngolé (Mouyondzi)	14 novembre 1990	14 novembre 1991	Anglais
17	MOGUET Denis Auguste, né le 12 octobre 1963 à Noumbou	19 novembre 1990	19 novembre 1991	Physique-chimie
18	MAKITA KAYA Martin, né le 20 juillet 1965 à Brazzaville	03 octobre 1990	03 octobre 1991	Physique-chimie
19	SITA Gérard Césaire, né le 23 février 1961 à Brazzaville	16 novembre 1990	16 novembre 1991	Physique-chimie
20	MISERE Jules Nicolas, né le 13 avril 1961 à Pointe-noire	20 décembre 1990	20 décembre 1991	Mathématiques

**Article 2 :** Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1,1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 850 ACC= 1an, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 3 :** Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

*[Handwritten mark]*

*[Handwritten mark]* 4

**Article 4 :** Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 30 Octobre 2000

*[Handwritten signature]*

**Denis SASSOU NGUESSO**

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique des réformes administratives et la promotion de la femme,



**Jeanne DAMBENDZET**

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

**Mathias DZON**

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,

*[Handwritten signature]*



**Pierre NZILA**

**AMPLIATIONS :**

- JORC 1
- DGFP/DPME 3
- MFPRAPF/SST 1
- DGB 2
- DGCF 2
- MEPSSRS 2
- DPAA 2
- SGG/BC 2
- INTERESSES 20
- DOSSIERS 60
- SGG/BC 2/95

*[Handwritten signature]*